TOPONYMIX

Note toponymique 12

LA CRÉATION DE NOMS GÉOGRAPHIQUES

Qu'est-ce qu'un nom géographique?

Les Laurentides, Bordeaux, Mer de Bellingshausen, Le Nil, Chemin du Bois-de-l'Ail, Lac Témiscamingue sont des **noms géographiques**. On dit aussi **toponymes** ou encore, plus simplement, **noms de lieux.**

Les lieux sont des parties déterminées de l'espace et les noms de lieux sont les symboles des lieux dans le langage. On remarquera que les lieux portent des noms qui leur sont propres, de la même façon que les humains reçoivent des dénominations qui leur sont personnelles. Si tous les humains sont nommés, en revanche les lieux ne le sont pas tous. Les motifs qui nous poussent à dénommer les lieux sont pourtant nombreux.

Pour quels motifs utilise-t-on des noms géographiques?

On utilise des noms géographiques:

1. pour se repérer quand on fait de l'exploration, quand on voyage ou quand on se livre à des activités de plein air en relation étroite avec la géographie (chasse, pêche, randonnée pédestre, alpinisme, etc.);
2. pour acheminer adéquatement des biens, des services ou des informations (notamment par le service postal);
3. pour des raisons de sécurité (notamment en facilitant les opérations policières, militaires, celle de protection contre les incendies, etc.);
4. pour transmettre l'information à caractère scientifique (dans les ouvrages spécialisés, dans les communications scientifiques lors de congrès et colloques, dans les manuels scolaires);
5. pour des raisons de bonne gestion (notamment pour faciliter le fonctionnement des administrations publiques, pour la rédaction de contrats, pour l'aménagement du territoire, etc.);
6. pour prendre possession d'un territoire ou encore pour en exprimer la revendication;
7. pour marquer un tournant dans l'histoire d'une collectivité (notamment par le remplacement d'un nom connu);
8. pour faire la promotion d'un lieu, d'un territoire, pour aider au développement;
9. pour rendre hommage à la mémoire d'une personne ou à une collectivité;
10. pour conserver le souvenir d'un événement;
11. pour laisser une simple trace de son passage;
12. pour des motifs religieux (en plaçant par exemple une municipalité ou une paroisse sous le patronage d'un saint ou d'une sainte);
13. pour marquer son appartenance et l'inscrire dans l'espace (notamment à travers la langue et par le choix de noms rappelant l'origine géographique de ses ancêtres).

D'où proviennent les noms géographiques que l'on retrouve notamment sur les cartes et dans les répertoires toponymiques?

Ils proviennent essentiellement de deux sources: en premier lieu, des inventaires toponymiques, en particulier les inventaires menés sur le terrain. C'est par l'intermédiaire de ces inventaires toponymiques que l'on recueille les noms géographiques qu'utilisent les populations locales dans la vie de tous les jours. En 1986, la Commission de toponymie a publié la **Méthodologie des inventaires toponymiques**; on y traite les sujets suivants: le but d'une enquête toponymique; la formation de l'enquêteur; les préparatifs de l'enquête toponymique; le choix des informateurs; l'entrevue; les caractéristiques des lieux dénommés et les noms et sobriquets des populations résidentes; l'évaluation de l'usage; les principaux critères qui balisent le choix des toponymes qu'on recommande d'officialiser. L'ouvrage existe en anglais et en espagnol, de même que sous forme de vidéocassette en français et dans ces deux autres langues également.

Pour connaître la nomenclature géographique existante, on peut par ailleurs effectuer des inventaires dans des documents écrits, tels que des actes notariés, des cartes, des annuaires ou des répertoires de toutes sortes de lieux comme les bureaux de poste et les gares, ou encore dans des monographies sur des paroisses ou des municipalités. L'usage courant de cette nomenclature par les populations locales fait l'objet d'une vérification au moment de l'enquête toponymique menée sur le terrain.

Lorsque les ressources des inventaires ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de noms géographiques, on recourt alors à la création de noms de lieux.

Commission de toponymie
Québec

ISSN 0838-4150

2008-05696/

Quels sont les procédés que l'on peut utiliser pour créer des noms géographiques?

Il en existe plusieurs et nous en étudierons 16, en les décrivant, en fournissant des exemples de leur application et en les évaluant. L'évaluation des 16 procédés s'effectue d'après 4 critères:

A) leur capacité de produire des noms en termes de **quantité**;
B) l'efficacité du procédé à produire des noms facilitant le **repérage géographique** (peu de noms homonymes; expression de la position du lieu à travers le nom; etc.);
C) le **pouvoir évocateur** des noms créés, c'est-à-dire le degré de richesse des images suggérées par les noms;
D) le **caractère écotoponymique** des noms produits ou, en d'autres termes, le degré d'adaptation des noms à leur milieu naturel et culturel.

L'ordre de présentation des procédés correspond à l'ordre décroissant de la note estimée de leur performance en regard de ces critères, et en particulier en regard des deux derniers.

1. RECYCLAGE DE TOPONYMES

Le recyclage de toponymes est un procédé de dénomination qui consiste à réutiliser des noms géographiques de lieux disparus, des noms tombés en désuétude ou encore des toponymes dépourvus de statut officiel et utilisés parallèlement à ceux qui sont officiels.

Exemples

— Dénommer **Tequenonday** une circonscription électorale municipale de Sainte-Foy ou de Sillery d'après le nom d'un hameau amérindien se trouvant sur les hauteurs de ces villes à l'époque de Jacques Cartier.
— Dénommer une entité géographique sous-marine du golfe du Saint-Laurent du nom d' **Allezay**, d'après celui que Cartier attribua à l'une des îles de la Madeleine appelée aujourd'hui **Le Corps-Mort**.

L'un des mérites importants de ce procédé de dénomination réside dans la promotion qu'il fait de la toponymie historique et de la toponymie autochtone en réintroduisant des éléments de l'une et de l'autre dans la nomenclature géographique officielle d'aujourd'hui, sans toucher aux toponymes consacrés par l'usage contemporain. Les noms géographiques créés en vertu de ces procédés véhiculent des images précieuses pour leur richesse, d'une part, et sont susceptibles de redonner à un territoire ses racines dénominatives les plus profondes, de l'autre.

2. LOCALISATION DE LIEUX, D'OBJETS ET DE PERSONNAGES FICTIFS

Ce procédé consiste à localiser d'une manière appropriée dans l'espace géographique réel des noms de lieux, d'objets ou de personnages fictifs du monde de la littérature, des autres arts, de la tradition orale ou de la mythologie, ou encore des fragments d'oeuvres artistiques transformés en spécifiques toponymiques.

Exemples

— **Green Gables:** nom du bureau de poste de Cavendish (Île-du-Prince-Édouard), d'après le roman de Lucy Maud Montgomery, **Anne of Green Gables.**
— **Anse du Vaisseau d'Or** (nom fictif), d'après un poème d'Émile Nelligan.
Barrage Jack-Monoloy (nom fictif), d'après une chanson de Gilles Vigneault.

Ce procédé de dénomination saurait répondre à la demande d'images savoureuses que le public aime à retrouver dans la toponymie.

3. TRADUCTION DE TOPONYMES OU EXPRESSION DE LEUR SIGNIFICATION

Ce procédé consiste à utiliser la traduction ou la signification de toponymes ou de spécifiques toponymiques pour former d'autres noms géographiques.

Exemples

— **Mont de la Vallée Étrange:** dénomination proposée pour nommer un mont surplombant une vallée que les Inuit appellent **Narsavuluk** (signification: « vallée étrange »).
— **Colline de l'Esprit de l'Ours,** d'après le **lac Mockotcakoc,** nom d'origine attikamek signifiant « lac de l'esprit de l'ours ».

Le procédé ouvre à la connaissance une quantité considérable d'images qui autrement seraient restées prisonnières de mots en langues étrangères. Bien entendu, les toponymes originaux dont on emprunte la traduction ou la signification pour créer des noms ne sont pas eux-mêmes traduits. On les conserve intacts pour désigner les lieux auxquels la tradition les rattache.

4. INSPIRATION DU MILIEU

Ce procédé consiste à se laisser suggérer un nom d'après les caractéristiques du lieu à nommer.

Exemples

— L'attribution de **L'Or-Blanc** à une municipalité régionale de comté évoque l'amiante dont on exploite des gisements dans cette M.R.C.
— **Cap des Orages d'Août**
— **La Baleine Morte,** pour un rocher dont la forme pourrait rappeler celle d'une baleine échouée.

Le recours à ce procédé favorise la production de toponymes au pouvoir évocateur certain puisqu'il s'appuie sur l'expression de caractéristiques du lieu à désigner. L'inspiration peut aussi tirer grand avantage à puiser dans le parler régional d'un milieu (**Coulée des Écorchis,** par exemple).

5. DÉSIGNATION COMMÉMORATIVE

Ce procédé de création de noms géographiques consiste en l'attribution à un lieu d'un nom qui rappelle la mémoire d'une personne, la contribution d'un organisme ou la tenue ou la survenue d'un événement marquant.

Exemples

— **Côte de la Grande Traversée:** nom attribué en 1984 par la Commission de toponymie à la côte sud de l'île d'Anticosti pour commémorer le 450e anniversaire du premier voyage de Jacques Cartier en Amérique du Nord.
— **Barrage Daniel-Johnson,** près de Manic-Cinq; le nom honore la mémoire de l'ancien premier ministre du Québec qui y est décédé en 1968.
— **Cap des Noces de Juin** (nom fictif), d'après une toile du peintre Jean-Paul Lemieux, afin de rendre hommage à l'oeuvre de ce dernier.

La désignation commémorative est le procédé de création de noms géographiques de loin le plus courant. Afin de diversifier la source d'inspiration de ceux qui créent des noms, il est recommandé de recourir souvent à d'autres procédés; si l'on tient à implanter des désignations commémoratives dans le

paysage géographique, on pourrait alors utiliser des expressions autres que des noms de personnes (des noms rappelant des oeuvres, des personnages d'un auteur ou encore des événements concernant le milieu qui entoure le lieu à nommer).

6. DIFFÉRENCIATION PAR AJOUT DE DÉTERMINATIFS

Ce procédé consiste en l'ajout de déterminatifs à des toponymes ou à des éléments spécifiques qu'on emprunte pour créer d'autres noms géographiques.

Exemples

— Avec le toponyme **Rivière Koroc**: **Petite rivière Koroc, Grand lac Koroc, Petit lac Koroc.**

— Avec le toponyme **Lac à l'Aigle** et des adjectifs de couleurs: **Lac à l'Aigle Rouge, Lac à l'Aigle Blanc, Lac à l'Aigle Noir, etc.**

On peut recourir à ce procédé pour supprimer des noms identiques en les distinguant à l'aide de déterminatifs. L'abus de déterminatifs basés sur des nombres pourrait cependant être de nature à banaliser la nomenclature (**Premier bras Lavigueur, Deuxième bras Lavigueur ..., Dix-Neuvième bras Lavigueur, etc.**).

7. EMPRUNT D'ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES CARACTÉRISTIQUES D'UNE RÉGION

Ce procédé consiste à attribuer à un lieu innommé un élément spécifique que l'usage rattache déjà à une partie de l'espace qui entoure ce lieu.

Exemple

Le spécifique **Manicouagan** fait partie de plusieurs noms de lieux de la Côte-Nord du Québec. En 1981, on attribua le nom de **Manicouagan** à une municipalité régionale de comté de cette partie de la Côte-Nord, d'après le spécifique toponymique bien caractéristique de la région à nommer.

Afin de conserver la cohésion de la nomenclature géographique en place, il convient de s'assurer qu'un nom emprunté soit appliqué à un lieu situé à proximité immédiate de celui d'où le nom provient, et à un lieu d'une catégorie distincte de celui qui lui donne son nom (c'est-à-dire qu'une **colline Gagnon** pourrait donner son nom à un ruisseau situé à proximité, mais non pas à une autre colline proche, sans quoi le nom **Gagnon** serait attribué à deux collines de la même région).

8. UTILISATION DE SYSTÈMES THÉMATIQUES DE NOMS

Ce procédé consiste à mettre en place des arrangements spatiaux d'éléments spécifiques formés de noms propres ou de noms communs et selon une logique définie.

Exemples

— La dénomination des voies de communication d'un quartier d'après les capitales et les métropoles du monde.

— La dénomination d'une série de pointes encore innommées, en Gaspésie, d'après des navires qui se sont échoués au large des côtes gaspésiennes.

Il est recommandé d'atténuer le caractère artificiel des noms que ce procédé peut produire en s'efforçant de choisir un thème qui ait un rapport connu avec le territoire d'implantation des noms.

9. COMBINAISON INÉDITE (AUTOMATIQUE OU MANUELLE) DE RADICAUX, DE PRÉFIXES ET DE SUFFIXES

Ce procédé consiste à utiliser des combinaisons de radicaux, de préfixes et de suffixes pour produire des noms géographiques. La combinaison peut s'effectuer de façon manuelle ou encore de façon informatique à l'aide d'un logiciel conçu à cet effet. L'indication de thèmes à respecter et les exigences du génie de la langue balisent le choix des constituants.

Exemples

— Propositions de noms inspirés par l'industrie de l'érable: **L'Érablière, L'Érablais, L'Acérie, L'Acérola, Valérable, Érabec, L'Érabelle, Sucribec, etc.**

Directement inspiré par le logiciel **Namer by Salinon** mis au point par la société texane Salinon (The Salinon Corporation), le procédé vise la production de noms inédits par l'utilisation des racines des mots d'une langue.

10. JUXTAPOSITION DE NOMS OU DE SPÉCIFIQUES TOPONYMIQUES

Ce procédé de création de noms géographiques consiste à regrouper dans un seul toponyme des spécifiques toponymiques ou d'autres noms propres distincts, et à réunir ces constituants par le trait d'union ou le tiret.

Exemple

— La région administrative de **Trois-Rivières** au Québec a été renommée **Mauricie — Bois-Francs**, d'après le nom de ses sous-régions: la **Mauricie**, sur la rive nord du Saint-Laurent, et les **Bois-Francs**, sur la rive sud.

Il est toutefois recommandé d'éviter de créer des toponymes en juxtaposant des spécifiques toponymiques ou des toponymes entiers si cela est de nature à produire des noms géographiques dont l'utilisation est rendue difficile par leur longueur. Il faut également prendre note qu'il est souvent difficile de former des dérivés adjectivaux élégants d'après des noms juxtaposés.

Il existe d'autres procédés de création de noms géographiques; ils sont mentionnés à titre d'information. Il est peu recommandé de faire appel à ces procédés, car la nomenclature qu'ils produisent est pauvre quant à la qualité du contenu des noms. En outre, la nomenclature géographique issue de ces procédés se révèle peu ou pas adaptée à celle qui se trouve déjà en place. Ces procédés sont les suivants:

11. CHOIX ARBITRAIRE DE NOMS EXISTANTS

Ce procédé consiste à dénommer des lieux d'après des noms propres ou communs sans chercher à établir une relation logique entre le nom emprunté et le lieu auquel on l'attribue.

12. TRANSPOSITION EN SÉQUENCE PRONONÇABLE D'UNE CARACTÉRISTIQUE EXCLUSIVE AU LIEU À NOMMER

Ce procédé consiste à créer des noms géographiques par le codage d'une donnée exclusive au lieu à nommer (telle que les coordonnées géographiques) à l'aide de lettres et avec une combinaison de consonnes et de voyelles qui rend l'expression codée prononçable (**Hémick-Visors**, pour exprimer un lieu situé à 59° 17' N 64° 34' O; ici, par exemple, chaque chiffre correspond à 2 consonnes, la première pour la latitude et la seconde pour la longitude; 0: B, N; 1: C, P; 2: D, Q; 3: F, R; 4: G, S; 5: H, T; 6: J, V; 7: K, W; 8: L, X; 9: M, Z. Le choix des voyelles intercalaires pour rendre l'expression prononçable est laissé au goût de celui qui dénomme).

13. ANAGRAMME

L'anagramme consiste à modifier l'ordre des lettres d'un nom pour en obtenir un autre (**Karakasoum**, anagramme de Kamouraska).

14. UTILISATION DE SIGNES NUMÉRIQUES, ALPHABÉTIQUES OU ALPHANUMÉRIQUES

Le nom créé consiste en un signe composé d'un groupe généralement restreint de chiffres ou de lettres, ou des deux, écrits en chiffres ou en toutes lettres (**Centrale LG Trois** au Québec).

15. ACRONYME

L'acronymie appliquée à la toponymie consiste à former des noms géographiques à l'aide de groupes de lettres ou de syllabes empruntés à des mots différents (**Arvida**, d'après Arthur Vining Davis).

16. INVERSION

L'inversion consiste à former un nouveau nom en transcrivant à rebours les lettres d'un nom existant (**Sirap**, inversion de Paris).

Selon les circonstances, à quel(s) procédé(s) de création de noms géographiques est-il pertinent de recourir ?

A) Dans un territoire où la densite des noms géographiques est faible, on utilise la nomenclature géographique en place en recyclant et en traduisant des toponymes existants, disparus ou remplacés, en empruntant des spécifiques, en leur ajoutant à l'occasion des déterminatifs, en s'inspirant du milieu, et, dans une moindre mesure, en effectuant des combinaisons inédites de radicaux, de préfixes et de suffixes ou en juxtaposant des noms existants.

B) Dans un territoire où la densité des noms géographiques est nulle ou presque, on met d'abord en place un réseau de base de noms géographiques par la dénomination des lieux principaux (lacs, rivières, baies, collines, etc.), en s'inspirant du milieu physique et de l'histoire régionale, en localisant des lieux, des objets et des personnages fictifs qui se rapportent à la région, en attribuant des désignations commémoratives et en recourant à des combinaisons inédites de radicaux, de préfixes et de suffixes. Dans un second temps, on étend ce réseau de base en attribuant certains spécifiques des noms créés à des lieux d'importance moindre ou en ajoutant des déterminatifs à des noms créés.

C) Pour dénommer un grand nombre de lieux, on peut étendre le réseau de base de noms géographiques en recourant à un certain degré de différenciation de noms existants à l'aide de nombres ordinaux (**Premier lac Gagnon, Deuxième lac Gagnon, etc.**) Si la densité des noms géographiques du territoire à nommer est nulle ou presque, on peut se servir alors de systèmes thématiques de noms en prenant la précaution de choisir des thèmes qui ont un rapport avec le milieu dans la mesure du possible.

D) Pour dénommer des lieux dans un territoire où la nomenclature géographique en place présente peu d'intérêt, il est recommandé de choisir des procédés de création de noms qui n'auront pas pour effet d'étendre le réseau de noms existants ; on devrait donc s'inspirer des caractéristiques du milieu, localiser des lieux, des objets ou des personnages fictifs, attribuer des désignations commémoratives, effectuer des combinaisons inédites de radicaux, de préfixes et de suffixes ou utiliser des systèmes thématiques de noms.

Comment l'utilisation de banques de données peut-elle faciliter l'application d'un programme de création de noms géographiques ?

L'utilisation de banques de données favorise la diversification des sources d'inspiration ; elle permet de contrôler mieux l'apparition de noms identiques ou très semblables, de faciliter la mise en oeuvre de mesures destinées à assurer une représentation plus équitable aux diverses catégories de la population sous-représentées dans la nomenclature géographique, de rappeler quelles sont les entités géographiques les plus importantes encore dépourvues de noms.

Les banques de données les plus utiles sont celles qui concernent le nom lui-même et celles qui concernent les lieux encore dépourvus de noms. Les banques se rapportant au nom lui-même peuvent être constituées de sections distinctes : la liste des toponymes à recycler (des noms de lieux disparus, des noms tombés en désuétude et qui n'ont pas été remplacés, des noms utilisés parallèlement à des désignations officielles), la liste des noms de personnes dont la commémoration est jugée pertinente, la liste d'éléments extraits d'oeuvres artistiques (noms de personnages, de lieux, d'objets ou d'autres éléments tirés d'oeuvres littéraires, musicales etc.). Les banques de données peuvent se présenter sous forme de fichiers manuels ou informatisés.

Qui peut créer des noms géographiques ?

Les autorités qu'une loi habilite à dénommer des lieux. Au Québec, par exemple, la plupart des pouvoirs en matière de dénomination de lieux ont été confiés à la Commission de toponymie. Certains organismes extérieurs, tels que les municipalités pour les noms de voies de communication et la Commission de la représentation électorale pour les noms des circonscriptions électorales provinciales, sont également compétents pour dénommer des lieux.

Pour en savoir davantage sur la création de noms géographiques, ou encore pour prendre son avis au sujet d'un projet de dénomination, on peut s'adresser à la Commission de toponymie du Québec. La version intégrale de **La création de noms géographiques** y est aussi disponible sur demande.

Marc Richard, *géographe*
Commission de toponymie
Direction des opérations
1245, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 4P2
Téléphone: (418) 643-2817
Télécopieur: (418) 644-9466

Réalisation :
Direction des communications
Tél. : (418) 643-9705

Québec